



Le journaliste d'origine camerounaise J.Rémy Ngonou a maille à partir avec la justice centrafricaine.

J.Rémy Ngonou, journaliste et animateur en service à radio France Internationale (RFI), vient d'être condamné par la justice centrafricaine à 02 ans d'emprisonnement ferme et d'une amende pécuniaire de 200 mille francs CFA.

Sabine Ntsama, conseillère en ressources humaines installée au Canada, a également été condamnée par la justice centrafricaine. Elle écope d'une condamnation de 02 ans de prison ferme et d'un montant de 200 mille francs CFA d'amende.

Un mandat d'arrêt international a par ailleurs été délivré par la justice centrafricaine contre ces deux compatriotes.

Le président de la Centrafrique, le Pr. Faustin-Archange Touadéra, a porté plainte contre Rémy Ngonou et Sabine Ntsama. Et pour cause, ils avaient dénoncé depuis des mois la protection attribuée par l'Etat Centrafricain à Emile Parfait Simb, le PDG fondateur des sociétés Simb Group et Global Investment Trading (GIT) accusées d'opérations financières irrégulières.

L'homme d'affaires camerounais avait réussi à se soustraire de la justice camerounaise. Il avait alors rejoint la Russie à partir de Bangui avec un passeport centrafricain.